

Le conseil d'école de l'école primaire Ampère

A l'attention

du Maire de Grenoble, Monsieur Eric Piolle

de l'Adjoint au Maire, Monsieur Fabien Malbet

Objet : ouverture d'un troisième poste d'ATSEM en maternelle

Madame, Messieurs,

Le troisième poste d'ATSEM qui avait été confirmé au premier conseil d'école du 13 / 11/2014 (voir CR du CE n°1) n'a jamais été ouvert dans notre école.

Nous comprenons les contraintes budgétaires drastiques qui ont pu vous amener à cette prise de décision. Cependant, nous souhaitons renouveler notre demande au regard des besoins persistants :

En septembre 2010, une troisième classe de maternelle a été ouverte dans les locaux de l'école élémentaire, de l'autre côté de la rue du Drac. Étant donné son isolement, nous y avons installé les GS ou MS/GS selon les années ce qui est le cas cette année encore. Ces élèves traversent la rue du Drac tous les jours pour aller en motricité et bénéficier lors des récréations d'un environnement de maternelle (jeux, vélos) puis revenir de la cantine. Ceci a été rendu possible par l'octroi exceptionnel, reconduit chaque année, d'un poste de renfort ATSEM en plus des deux postes de titulaires, sur 4 matinées lundi, mardi, jeudi, vendredi puis d'un poste de titulaire à 68 % couvrant l'ensemble des matinées.

Le taux d'encadrement de la classe maternelle nécessite au moins 2 adultes, quelle que soit la classe, pour cette sortie régulière (3 adultes dans les textes au-delà de 24 élèves) comme la traversée de la rue du Drac. Les après-midis, la classe reste dans les locaux de l'élémentaire pour une récréation décalée puisque l'enseignante est seule avec ses 28 élèves.

Depuis novembre 2017, la mairie de Grenoble octroie à l'école un temps supplémentaire d'animateur (Maurin Anjolras) pour la surveillance de sieste tous les jours jusqu'à 14h30 afin de compléter l'équipe d'adultes encadrants. De 14h30 à 16h, l'enseignante de la classe de MS /GS en poste est seule dans sa classe avec ses élèves dans le bâtiment d'élémentaire ce qui est une vraie difficulté, car pour tout incident (enfant à changer, enfant malade, blessure etc) elle doit se déplacer avec tout son groupe pour ne pas être en défaut de surveillance.

Aux vues de ce qui a été attribué à l'école en personnel supplétif, il apparaît clairement que la municipalité reconnaît le besoin d'un troisième poste d'ATSEM à temps plein. C'est la seule réponse rationnelle à la situation.

Nous avons patienté chaque année en espérant la nécessité de cette ouverture, attestée par notre Correspondant vie scolaire de secteur, monsieur Ghyslain Guy, soit entendue.

Monsieur, pour que notre maternelle fonctionne dans le quotidien le plus simple des enfants, et malgré toutes les solutions plus ou moins ingénieuses ou palliatives trouvées au fil des années, nous avons clairement besoin de 3 postes d'ATSEM à temps plein sur le temps scolaire.

Dans l'attente d'un réexamen favorable de votre part de nos conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels dans notre maternelle, nous vous prions de recevoir nos salutations respectueuses.

Le conseil d'école Primaire Ampère